

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	16
Absents	3
Exclus	0
Votants	19

Date de la convocation :
22/09/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/08/107**

Séance du 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, PETIT Emmanuelle, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, ROUAULT Aurélie, GUERIN Françoise, JAMIN Lydie, FILATRE Renée et messieurs LEFEUVRE Alain, ROLLAND Aurélien, MOINERAI Marc, DANION Stéphane, PERRIN Evan, HAUPAS Patrick conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur GUERIN Didier, monsieur DESSA Julien et monsieur LANNUZEL Pierre-Yves.

Était absent :

Ayant donné pouvoir : Monsieur GUERIN Didier à monsieur LEFEUVRE Alain, monsieur DESSA Julien à madame DESMARS Claire et monsieur LANNUZEL Pierre-Yves à monsieur HAUPAS Patrick.

DELIBERATION 2026/08/107 : ECOLE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR LA PISCINE DE GUER.

Rapporteur : Alain LFEUVRE

CONTEXTE : *il est rappelé à l'assemblée que la loi impose un minimum de 30 séances d'une heure obligatoires de piscine entre le CP et le CM2. Au sein de l'école publique Marthe Niel, de la Grande Section au CM2, tous les élèves bénéficieront désormais de 10h de cours de natation par an, soit 60 séances d'une heure entre la GS et le CM2. Cette année exceptionnellement le nombre de séances est réduit à 16 au lieu de 20 du fait de travaux sur la piscine durant une partie de l'année.*

Vu la convention globale de partenariat pour la participation de la commune aux frais de gestion de la piscine communautaire de Guer entre De L'oust à Brocéliande Communauté et la commune

Vu le projet de convention de partenariat 2026/2027 pour la piscine de Guer, accompagnée de ses annexes,

Considérant que chaque année la collectivité De L'oust à Brocéliande Communauté réévalue les participations des communes à la piscine de GUER sur la base d'un tarif par élève et par séance voté par le conseil communautaire (part variable) et sur la base d'un calcul des frais de fonctionnement de la piscine (part fixe).

Considérant que la base de facturation repose sur 16 séances prévues sur 2026/2027 à 192,89 euros la séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

DECIDE de retenir la formule n°1 garantissant l'accueil des élèves de l'école Marthe Niel pour l'apprentissage de la nage, soit une participation financière pour la part fixe de 3 086,00 € pour 2026/2027 pour 16 séances.

Article 2 :

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention.

Le Secrétaire de séance,
Patrick HAUPAS



Le Maire,
Alain LEFEUVRE

